

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 26 NOVEMBRE 1885

PRÉSIDÉE

PAR M. MAXIME DU CAMP

DIRECTEUR.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXV

ARCHIVES
de
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FONDATIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON.

L'Académie a décerné :

Un prix de *trois mille francs* :

A SOEUR ALEXIS, *Louise-Augustine Roussell*, à Amboise,
Indre-et-Loire.

Deux prix de *deux mille francs* :

A Jean-Louis-Thomas FABIEN, à Auderville, *Manche* ;
A Marie, dite Amanda ROBERT, à La Roche-Chalais,
Dordogne.

Trois prix de *quinze cents francs* :

A Jeanne DEPRESLE, à Verneuil, *Allier* ;
A Marie, dite Manette GURY, à Beaupréau, *Maine-et-Loire* ;
A Marie-Françoise FARCY, à Percy, *Manche*.

Onze médailles de *mille francs* :

A Paul DURAND, à Hénanbihen, *Côtes-du-Nord* ;
A la dame veuve DÉTALLE, à Mehun-sur-Yèvre, *Cher* ;

- A *Marie-Sainte* AVRILLON, à Beaupréau, *Maine-et-Loire* ;
A *Étienne* CUNY, à Grandrieu, *Lozère* ;
A *Marie*, dite *Mariette* PONCET, à Lyon-Villelte, *Rhône* ;
A *Marie-Pauline* ROGER, passage Saulnier, n° 12, à *Paris* ;
A *Marie-Marthe* BARILLET, à Blois, *Loir-et-Cher* ;
A *Marie* LEXIS, à Ozillac, *Charente-Inférieure* ;
A *Marie-Clémentine* GUILLE, à Saint-Jean-de-Maurienne,
Savoie ;
A *Renée-Marie-Joseph* LE MOINE, à Saint-Brieuc, *Côtes-
du-Nord* ;
A *Marie-Caroline* CARRET, à Meximieux, *Ain*.

PRIX SOURIAU.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné
à *Élise-Henriette* CAILLY, à Fillièvres, *Pas-de-Calais*.

PRIX MARIE LASNE.

Ces prix, de la valeur de *trois cents francs* chacun, doivent
être donnés « *de préférence aux plus pauvres, et autant
que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de
piété filiale* ».

Ces prix sont attribués :

- A la dame veuve OGERON, à Ingrandes, *Maine-et-Loire* ;
A *Euphrasie-Virginie* THIPHAGNE, à Hardinvast, *Manche* ;

- A *Édouard-Barthélemy-Osiris* GALLET, à Dreux, *Eure-et-Loir*;
A la dame veuve FLAMENT, à Dunkerque, *Nord*;
A *Véronique* PIERRE, à Domèvre-sur-Avière, *Vosges*;
A *Martin* VIEULLES, à Lacoste, *Hérault*;
A *Claudine* GIRAUD, à Saint-Marcel-de-Félines, *Loire*.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à *Frédéric-Joseph* POSTEL, à Trouville-sur-Mer, *Calvados*.

PRIX LAUSSAT.

Ce prix, de la valeur de *trois cent cinquante francs*, est décerné à *Michelle* MASSON, à Hauterive, *Allier*.

PRIX ANONYME

FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à *Hélène* SAUVAGE, rue Singer, n° 36, à *Paris*.

L'Académie a décidé qu'une somme de *mille francs*, provenant d'une libéralité anonyme, serait remise au jeune *Jean-Baptiste* JUPILLE, de Villers-Farlay, *Jura*.

PRIX CAMILLE FAVRE.

Par son testament, M^{lle} Camille Favre a institué une rente de quatorze mille francs pour la fondation de vingt-huit prix annuels de *cinq cents francs* qui seront décernés pour récompenser le dévouement filial, suivant les règles établies pour le concours des prix de vertu. L'Académie, n'ayant pas encore l'entière disposition de cette rente, décerne, pour la première fois, quatorze médailles de *cinq cents francs*, de la fondation de M^{lle} Camille Favre, et elle attribue ces médailles :

- A Marie PONTIÉ, à Vallègue, *Haute-Garonne*;
 - Aux époux BERTAUD, à Saint-Savin, *Gironde*;
 - A Louis-Alexandre AUBIN, à Lieuvillers, *Oise*;
 - A Jean-Louis AMORIC, à Nyons, *Drôme*;
 - A la dame veuve VILATTE, à Belvès, *Dordogne*;
 - A Jean SAVIGNAT, à Auby-de-Nouic, *Haute-Vienne*;
 - A Marie-Eugénie COISEL, à Vimoutiers, *Orne*;
 - A Marie SÉMON, à Pival, *Ille-et-Vilaine*;
 - A Ferdinand LIVRON, à Renazé, *Mayenne*;
 - A la dame veuve DOMERGUE, rue du Marché-Saint-Honoré, n° 30, à *Paris*;
 - A Thérèse PÉLERIN, à Lafitte, *Lot-et-Garonne*;
 - A la dame BERQUEZ, à Fiennes, *Pas-de-Calais*;
 - A Marie-Apolline BOLE, à Chantrans, *Doubs*;
 - A Rose TOUTAIN, au Havre, *Seine-Inférieure*.
-